

2022/050

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Département de la HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATIONS
de la COMMUNE de VIEILLE-BRIOUDE

N° 2022-12-07

SEANCE du 12 DECEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres votants qui ont pris part à la délibération : Présents : 12 / Procurations : 0

Date de la convocation et de l'affichage : le 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAREYRON Roland, Maire.

Présents : ARBOGAST Anne, BANCHAREL Katia, CHAPAVEIRE André, CUELLAR Rachel, GAUZY Valérie, GARNIER Mathieu, HOSTAL Josiane, LAMAT Franck, PAUC Gilles, PHILIS Pierre, TIXIER Olivier et VIDAL Christine.

Excusés : CLAVEL Joël, MOSNIER Nicolas.

Secrétaire de séance : BANCHAREL Katia

OBJET : Modification des tarifs de location de salles

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CUELLAR.

Le 25 octobre dernier la commission association s'est réunie pour reprendre les modalités de fonctionnement des salles polyvalentes et notamment revoir la grille tarifaire.

Les tarifs n'ont pas été revus depuis 2015, dont voici le détail :

TARIFS LOCATIONS

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS			
	COMMUNE A partir de la 3 ^{ème} location de l'année (2 premières locations gratuites)	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	Moins de 18 ans de la commune	AGENTS COMMUNAUX
GRANDE SALLE	100 €	250 €	130 €	250 €	130 €	130 €
PETITE SALLE	Gratuit	100 €	50 €	100 €	Gratuit (dans la limite d'une location par an)	50 €

Ainsi, de nouveaux tarifs pourraient être applicables dès le 1^{er} janvier 2023 :

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS			PROFESSIONNELS
	COMMUNE A partir de la 3 ^{ème} location de l'année (2 premières locations gratuites)	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	AGENTS COMMUNAUX	Pour des réunions en semaine
GRANDE SALLE	100 €	300 €	150 €	300 €	150 €	200€ journée 100 € demi-journée
PETITE SALLE + SALLES ASSO		150 €	80 € (gratuit – 18 ans limite 1/an)	150 €	80 €	100 € journée 50 € demi-journée

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de MODIFIER les tarifs de locations des salles tels que présentés à partir du 1^{er} janvier 2023.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de MODIFIER les tarifs de locations des salles tels que présentés à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme,

A VIEILLE-BRIOUDE, le 14 DEC. 2022

Le Maire

Roland CHAREYRON

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de l'affichage en